



DEL 23-040

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 23 mai 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 24 mai 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

L’an deux mille vingt trois

Le trente mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY (arrivée à 20h45), Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU (arrivée à 20h42), Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 7 juin 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 mai 2023

ETAIENT ABSENTS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie BOCQUENET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – VILLE

Rapporteur : Fanny PIRA

Dans l'attente de l'élaboration du Budget Supplémentaire prévu pour le conseil municipal de juin 2023, il est proposé au conseil municipal d'adopter une décision modificative n°2 afin de prendre en compte à la fois les révisions de prix pour les travaux de la Ruche, pour un montant de 100.000 euros (sachant que les derniers décomptes font état de révisions pour 93.766,16 euros), le changement des laves vaisselles de la salle Georges Brassens et de la Farandole, ainsi que quelques investissements urgents qui ne peuvent pas attendre le Budget Supplémentaire (achat de matériel pour le centre de loisirs de cet été,

DEL 23-040

BUDGET PRINCIPAL Décision modificative n°2											
Compte	Libellé	Opération	Dépenses			Montant	Explications	Compte	Libellé	Recettes	
			Fonction	Fonction	Fonction					Fonction	Fonction
2313	Constructions	232- Bâtiment Enfance	421 - BATJEUN01			100 000 €	Révisions de prix des marchés du bâtiment enfance				
2188	Matériel pour séjour	235 - Service Jeunesse	421-01 - JEUN05			2 180,00 €	A réaliser avant le 31 pour l'été 2023				
2188	Splitter	240 - Culture	33 - CULT05			300,00 €	Urgent pour manifestations culturelles				
2188	Lave-vaisselle Farandole	230 - Farandole	64 - MULT01			2 500,00 €	A remplacer				
2188	Lave-vaisselle Georges Brassens	174 - Georges Brassens	411 - SETE10			4 500,00 €	A remplacer				
2313	Constructions	239 - GFL	832- GFL			-109 480,00 €	Prix du marché inférieur aux estimations prévues au BP				
Total						0,00 €			Total		0,00 €

Aussi, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget communal 2023 conformément aux éléments figurant ci-dessus.

VOTE : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.
 Yvré l'Évêque, le 1^{er} juin 2023

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
 et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,
 Damienne FLEURY

